



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024

N° C26_09_2024_22 - Avis projet éolien Plaine de Jouhé - Valdelaume, Lorigné, La Forêt de Tessé (16) (annexe)

Annexe(s) :

- Courrier Préfecture et avis

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	62	8	70	20

Pour : 66	Abstention : 4	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 20 septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SARRAZIN Nathalie, GICQUIAUD Floriane, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BAUDON Christian (pouvoir donné à GRASSWILL François), BELAUD Bernard (pouvoir donné à PAILLAUD Raymond), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BERTHONNEAU Frédéric), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à PICARD Marylène), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à DALLAUD Hélène), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BAUMGARTEN Christian, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CROMER Marie-Thérèse, FERRÉ Nicolas, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, MAGNAN Jean-Christophe, MORIN Patrick, PICARD

Christian, POUVREAU Lise, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

Avis projet éolien Plaine de Jouhé - Valdelaume, Lorigné, La Forêt de Tessé (16) (annexe)

Annexe(s) :

- Courrier Préfecture et avis

Vu l'article R 181-38 du code de l'environnement,

Vu le courrier de la Préfecture reçu dans le cadre de l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société FERME EOLIENNE DE LA PLAINE DE JOUHE, relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant cinq éoliennes et un poste de livraison sur les communes de Valdelaume, Lorigné et La Forêt de Tessé (16), se tenant dans ces trois mairies du 16 septembre 2024 au 18 octobre 2024 inclus, invitant le conseil communautaire à donner son avis sur cette demande d'autorisation avant le 1^{er} novembre 2024 ;

Considérant le dossier d'enquête publique disponible ci-après : https://sfr1008350-my.sharepoint.com/:f/g/personal/noemie_boivineau_melloisenpoitou_fr/EnRBG0PGX4dOnRzAk8grMvoBALKJH7GtPmzfmF15uS4DLw?e=uMZIxV

Considérant que le projet déposé par Volkswind propose 5 mâts de 4,5 à 4,8 MW chacun,

Considérant que la hauteur maximale des éoliennes en bout de pale s'élève à 180 mètres,

Considérant l'avis défavorable du conseil national de la protection de la nature à la demande de dérogation espèces protégées en raison de la présence d'outardes canepetières, d'œdicnèmes criards, de chiroptères et de rapaces à proximité du site d'implantation et les risques importants de collision et de destruction des habitats de ces espèces protégées,

Considérant l'opposition des 3 communes d'implantation à ce projet,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- ÉMETTRE UN AVIS DÉFAVORABLE sur le projet éolien de la Plaine de Jouhé,
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué, à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce afférente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylvie BRUNET

Fabrice MICHELET